

Pouvoir d'emprunt

évidence, le gouvernement ne réussit pas à équilibrer ses recettes et ses dépenses, aussi doit-il recourir à des emprunts. Le Parlement a le droit de chercher à établir cet équilibre en autorisant des emprunts, et le gouvernement a le devoir de s'adresser au Parlement pour obtenir cette autorisation.

Quant aux députés ministériels de l'arrière-ban, ils se contentent de donner carte blanche au gouvernement. Ce bill, au lieu de demander à emprunter 19 milliards de dollars, auxquels vient s'ajouter le report de 2 milliards de dollars, pourrait tout aussi bien porter sur 35 milliards de dollars. Les ministériels de l'arrière-ban ne broncheraient pas davantage. Ils s'en fichent pas mal. Ils n'ouvrent la bouche que lorsque le débat est limité, de façon à laisser le moins de temps possible à l'opposition.

• (1650)

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une question précise, soit l'amendement présenté par mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui supprime effectivement la partie II de ce bill omnibus demandant l'autorisation d'emprunter. La transcription des témoignages, je dois le reconnaître, est parvenue aujourd'hui à mon bureau. Les fonctionnaires ont, me semble-t-il, fait du bon travail. Après toutes les histoires que j'ai faites la semaine dernière, si je n'avais pas reçu ce compte rendu, je peux vous assurer qu'il y aurait eu de violentes protestations ce matin, car nous n'aurions pu prendre connaissance des témoignages présentés au comité permanent. J'ai plutôt hâte de voir le compte rendu de la vingtième réunion, datée du 17 mars, la dernière séance à laquelle le ministre a participé.

En discutant de la question avec mon collègue, le député de Mississauga-Sud, le ministre a dit: «Eh bien! si l'opposition n'est pas satisfaite du programme de dépenses du gouvernement, pourquoi ne présente-t-elle pas son propre programme? Pourquoi ne présente-t-elle ses propres prévisions et ne les soumet-elle pas au public qui pourra ensuite faire son choix?» Cette remarque traduit bien le genre de philosophie simpliste de confrontation dont s'inspire le gouvernement. Des centaines de milliers de fonctionnaires fournissent l'information qui est distillée et nous est enfin fournie dans le budget des dépenses. Prétendre, comme le ministre des Finances, que nous disposons des mêmes ressources que le gouvernement ou que, par suite de l'adoption du projet de loi C-34, nous avons accès à toute l'information nécessaire et que nous devrions être en mesure d'établir le même genre de budget des dépenses, est bien sûr complètement absurde. En fait, cela tendrait à tromper le public ou constituerait une tentative pour tromper le public.

Les députés de l'opposition ne sont aucunement en mesure d'établir des programmes de recharge. Le député de Verchères (M. Loïselle), ce matin, a mis les députés de l'opposition au défi de dire quels programmes devraient être supprimés et par qui. Il avait, bien sûr, omis de préciser que 60 p. 100 des dépenses sont statutaires. Il a demandé: «Comment réduiriez-vous les dépenses?» Eh bien, j'éliminerais d'abord la dépense de 1.6 milliard de dollars pour acheter Petrofina qui, en fin de compte, provenait des fonds publics. C'était une folle dépense, comme un grand nombre de dépenses du gouvernement. S'il suivait les recommandations du vérificateur général, il instaurerait la budgétisation de la valeur, un contrôle des programmes et ainsi de suite. Et si l'on examine la Fonction publique,

on se rend compte qu'il y a des superviseurs, à foison, beaucoup plus qu'il n'en faudrait. Des choses pareilles se produisent en raison de l'incurie du gouvernement.

Il s'agit d'un budget global de près de 80 milliards de dollars. Pour un citoyen moyen, 10 millions de dollars représenteraient une somme fabuleuse, mais par rapport à 80 milliards de dollars, ce ne sont en fait que des miettes. Il s'agit de 80,000 millions de dollars, monsieur le Président. Je parle d'épargner 10 à 20 millions de dollars en réformant certaines pratiques administratives. Voilà une proposition intéressante qui devrait être encouragée. Par contre, nous avons atteint les 80 milliards de dollars et on propose de dépenser davantage pour les programmes sociaux. De même le projet de loi C-139 relatif à l'impôt augmentera énormément les impôts.

Les députés d'en face savent ce qu'ils font en supprimant les rentes à versements invariables afin que le gouvernement puisse récupérer des sommes qui revenaient autrefois à l'entreprise privée par le truchement des contrats de rentes à versements invariables. Le gouvernement s'élançait, devrait-on dire, pour saisir au vol du capital dont il a éperdument besoin. Il s'agit de savoir, monsieur le Président, si nous devrions permettre au gouvernement d'emprunter 19 milliards de dollars avant qu'il présente le budget promis l'automne dernier. Non, le ministre doit d'abord décider et nous dire de quelle façon il dépensera cette somme. Ensuite, nous lui dirons combien il peut emprunter.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, je le répète, il s'agit là d'un débat très important. Nous traitons d'une question qui est tout à fait du ressort de la Chambre, à savoir la question d'argent. Nous ne voulons pas dire, comme le ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove) l'a laissé entendre ce matin, que le gouvernement ne doit pas emprunter le moindre sou. Nous ne demandons pas au gouvernement de négliger ses responsabilités et de renier ses engagements sur la plan de l'assurance-chômage et des autres programmes sociaux qu'il finance de façon continue. Nous proposons seulement dans cet amendement de supprimer la Partie II du projet de loi et d'autoriser le gouvernement à emprunter 5 milliards pour faire face à ses obligations d'ici la fin de l'année financière qui se termine dans une quinzaine de jours. Et tant qu'il ne nous expliquera pas en détail comment il compte dépenser les 14 milliards supplémentaires, nous proposons de ne pas lui accorder ce pouvoir d'emprunt. Cela me paraît logique.

Les déclarations que le ministre d'État aux Finances nous a faites ce matin m'ont sidéré, car il ne semble pas comprendre le but de cet amendement. On peut se demander pourquoi l'opposition doit se soucier des emprunts ou des dépenses du gouvernement. A mon avis, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter de ses dépenses et du pouvoir d'imposition que ce projet de loi lui accorde, car en fait c'est bien de cela qu'il s'agit. Il s'agit d'une imposition différée. Chaque fois qu'un gouvernement emprunte de l'argent, cela signifie qu'il lèvera des impôts plus tard, au moment de rembourser. Par conséquent, nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne faisons aucun cas de cette mesure. C'est d'autant plus inquiétant que le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter une somme considérable.